



CE QUI NE VA PAS...

L'accès restreint à la maternelle 4 ans pour les enfants les plus vulnérables

Dans les milieux très défavorisés de Montréal, une école sur quatre n'offre pas le préscolaire aux enfants de quatre ans. Ces enfants fréquentent peu les services de garde. Ils accèdent donc à la classe de maternelle à l'âge de 5 ans avec un bagage moins complet que leurs collègues de classe ayant fréquenté les services de garde ou issus des milieux plus aisés. Pourtant, la fréquentation d'une classe de maternelle constitue un réel outil de prévention dans la mesure où elle favorise le dépistage précoce des difficultés et la mise en place de mesures de soutien et d'aide pour les enfants.

L'accès restreint à l'entrée progressive pour tous les enfants

Devenir un élève de maternelle est l'une des transitions les plus importantes de la petite enfance. En effet, l'enfant qui entre à la maternelle est confronté à des situations nouvelles qui affectent son sentiment de sécurité. Il existe une multitude de façons d'organiser l'entrée progressive. Dans certaines écoles, elle s'échelonne sur une période variant d'un à huit jours. Malheureusement, il y a encore des écoles qui n'offrent pas l'entrée progressive ou qui refusent de l'étendre à plus de trois jours. Pourtant, une étude menée en 2008 par la FAE démontre que les élèves ayant vécu l'entrée progressive sur une période d'au moins six jours vivaient plus facilement la transition vers la maternelle.

*L'Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais*¹ réalisée également en 2008, révèle qu'un enfant sur trois arrive à la maternelle avec des facteurs de vulnérabilité pouvant nuire au développement de ses apprentissages et de son adaptation. À la suite de cette enquête, un Sommet montréalais sur la maturité scolaire² a été tenu en 2009, lequel proposait, entre autres, l'entrée progressive au préscolaire pour contrer les inégalités sociales et donner à tous les enfants des chances comparables.

LA PREUVE PAR LES FAITS



« Les données du MELS pour l'année scolaire 2006-2007 montrent que, parmi les 60 écoles très défavorisées de l'Île de Montréal, seize n'offrent pas la maternelle quatre ans »³.

Selon les chiffres disponibles, on peut évaluer qu'au Québec en 2005, près de 75 % des enfants issus de familles prestataires de l'assistance-emploi ne fréquentaient pas les services de garde à 7 \$. Les frais annuels et les difficultés à trouver une place disponible pourraient être des facteurs décisifs à cet égard.

LA PREUVE PAR LES FAITS



Sur la fréquentation

« Parmi les familles interrogées dans une enquête réalisée en 2006, 88 % des familles utilisatrices de ces services (services de garde à 7 \$) était biparentales, et près de la moitié des familles avait un revenu familial annuel de 60 000 \$ ou plus.

Ces données laissent entrevoir une faible représentation des familles à faible revenu dans les services de garde.

Les statistiques vont en effet dans ce sens. Dans son bilan 2003-2006, le gouvernement estime à 11 500 le nombre d'enfants issus de familles prestataires de l'assistance-emploi accueillis dans les services de garde au Québec. Or, en 2005, le gouvernement estimait à 45 149 le nombre d'enfants de 0 à 5 ans issus de ces familles à l'échelle du Québec. [...] l'écart est suffisamment grand pour révéler que **les enfants de familles prestataires de l'assistance-emploi fréquentent peu les services de garde** »⁴.

Sur l'accessibilité

« Mais comment expliquer qu'en 2007, dix ans après le début de l'instauration du système de garde à 7 \$, **le taux de places disponibles à Montréal soit en deçà de 50 % dans deux territoires de CSSS sur trois?** »⁵.

Le ministère de la Famille et des Aînés estime qu'en 2008, il y avait environ 400 605 enfants âgés de moins de cinq ans au Québec. Or, au 31 mars 2009, seulement 205 823 places à contribution réduite étaient disponibles. Selon ces chiffres, seulement 51,4 % des enfants peuvent avoir une place dans les services de garde⁶.

1. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Direction de la santé publique, *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais : Rapport régional - En route pour l'école!*, Montréal, 2008.

2. Comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant, *Mieux faire grandir les tout-petits, Sommet montréalais sur la maturité scolaire. Synthèse des caucus éclair*, 2009.

3. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Direction de la santé publique, *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais - Rapport régional*, Montréal, 2008, p. 108.

4. *Ibid.*, p. 107

5. *Ibid.*, p. 107

6. Ministère de la Famille et des Aînés, *Rapport annuel de gestion 2008-2009*, septembre 2009, p. 17 et 30.

6. LE PRÉSCOLAIRE

CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

Parce que l'intervention précoce agit positivement sur la réussite éducative des enfants, surtout dans les milieux défavorisés, nous proposons que soient accessibles :

1. Une maternelle à **temps plein** pour les enfants de **quatre ans** issus des milieux **défavorisés** ;
2. Une maternelle à **mi-temps** pour l'ensemble des autres **enfants de quatre ans** ;
3. Une maternelle à **mi-temps** pour les enfants de **trois ans** issus de milieu **défavorisés**.

L'objectif derrière ces propositions n'est pas de créer une concurrence entre les maternelles offertes en milieu scolaire et les centres de la petite enfance (CPE). Le travail effectué par les CPE auprès des enfants en général et ceux issus de milieux défavorisés est important, notamment par la mise en place d'activités d'éveil et de stimulation.

Nous proposons d'optimiser les chances des enfants de trois et quatre ans d'accéder à un environnement permettant l'identification précoce des troubles d'apprentissage et de comportement afin qu'ils puissent bénéficier de services de soutien le plus rapidement possible, surtout ceux provenant de milieux défavorisés.

Tous les enfants méritent notre attention et une aide appropriée. Cela est encore plus important pour les enfants vulnérables au stress ou ayant des difficultés

d'adaptation. Ces enfants nécessitent une plus grande attention et des interventions adaptées. L'égalité des chances passe par la mise en place de mesures qui permettent à tous les élèves, mais particulièrement aux plus vulnérables, notamment ceux issus de milieux défavorisés, de bénéficier des conditions les meilleures. L'entrée progressive est l'une de celles-ci.

La FAE recommande donc fortement l'implantation de l'entrée progressive parce qu'elle permet, entre autres, d'alléger les premiers jours d'école pour les enfants en diminuant leur temps de présence et le nombre d'élèves en classe. La possibilité pour l'enfant d'être en sous-groupe au cours des premiers jours lui permettra d'avoir plus de temps avec son enseignante ou enseignant et de développer plus facilement sa relation avec cet adulte.

CE QU'A OBTENU LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

Dans le cadre des négociations portant sur les élèves HDAA qui se sont conclues par une entente en juin 2011 et dans une perspective de prévention et d'intervention précoce, la FAE a obtenu du MELS qu'il finance la mise en place de classes pilotes de niveau préscolaire 4 ans à temps complet en milieux défavorisés.

De plus, les pressions exercées par la FAE ont amené le MELS à modifier le *Régime pédagogique* en 2010, en y introduisant l'article 18.1 selon lequel chaque jour

employé à la mise en place de l'entrée progressive au préscolaire doit être considéré comme un jour de classe. En ce sens, depuis septembre 2010, l'Entente nationale 2010-2015 établit que l'entrée progressive se déroulera sur trois jours ou plus, alors que les Dispositions nationales 2005-2010 ne prévoyaient que deux jours et plus.

Nous devons poursuivre nos efforts afin que tous les enfants aient accès à ces mesures.